



La hausse des baux forcerait la vente de chalets en forêt publique

La hausse des baux de villégiature, amorcée le 1er janvier 2016 et indexée sur cinq ans, forcerait plusieurs propriétaires à se départir de leur chalet en forêt publique.

Ce qui inquiète la ZEC Bas-Saint-Laurent qui perdrait des membres incapables de payer leur bail de location d'un terrain, en plus des récentes taxes municipales et scolaires qui suivent la tendance des hausses annuelles. Des augmentations qui s'ajoutent à celles des permis de chasse comme celui de l'original qui a bondi de 59.92\$ à 72.57\$ et celui de la pêche de 20.96\$ à 29.84\$. Rien pour favoriser la relève!

« La hausse des baux nous préoccupe. Des gens nous disent qu'ils ne pourront garder leur chalet, incapables d'absorber toutes ces augmentations. La zec doit demeurer un territoire accessible à tous, et pas juste aux gens

qui ont de l'argent », tranche le dg Peter Camden, en entrevue à Rendez-Vous Nature, les 12 et 13 mars à CFYX 93,3.

La ZEC BSL, qui compte plus de 300 chalets, espère au moins que l'argent des taxes municipales perçues des propriétaires de chalets sera réinjecté sur le territoire. « Nous avons une entente avec la MRC de La Mitis. On espère que la MRC de Rimouski-Neigette pourra s'en inspirer », ajoute Camden, qui devait en dévoiler le contenu à l'assemblée des membres le 17 mars dernier.

Pas à vendre !

Le bail annuel de location d'un terrain

de la Couronne est basé sur une « Valeur de référence ». Le Québec est divisé en 49 pôles d'attraction pour autant de villes dans chacune des régions. En dehors de ces villes, dans un rayon de 0 à 30 km, le ministère des Ressources Naturelles a déterminé une évaluation moyenne des terrains des terres publiques, en bordure d'un lac ou d'une rivière. Dans le secteur de Rimouski, cette valeur est de 10 600\$ pour 2016, et passe à 11 700 \$, 12 700 \$, 13 800 \$ et 14 800 \$ pour les quatre prochaines années de renouvellement. Le taux de location d'un terrain est de 5 % par an de sa valeur « marchande ». Des observateurs s'interrogent de la légalité de cette « valeur marchande » d'un terrain, non à vendre. Le loyer annuel d'un terrain de villégiature ne peut être inférieur à 283 \$.

Avec une hausse de la valeur de référence de 1 100\$ en 2016, puis de 1000\$ en 2017, pour en arriver avec une hausse de 4 200\$, en 2018\$, il en coûtera alors, pour certains, 100\$ ou plus au bail de location en 2016, 200\$ de plus en 2017 et en 2019, le loyer annuel de 400\$ aura atteint 600\$, 800\$ ou même 1 100\$ et plus dans certains cas. Une pilule pas trop difficile à avaler cette année. Mais comme l'écrit le chroniqueur Roger Blackburn à Saguenay : « Un éléphant, ça se mange une tranche à la fois » !

La MRC Rimouski-Neigette conserve la moitié de l'argent du bail de location du terrain perçu au nom du MRN, mais la totalité du compte de taxes municipales. Sans offrir, pour l'instant, aucuns services en retour. La Commission scolaire non plus !

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHE DE RECHERCHE D'EMPLOI...

Service de **TRANSITION** en emploi



TRANSITION PLUS est un service spécialisé d'aide à l'emploi pour les personnes de 45 ans et plus dans la MRC Rimouski-Neigette.



LIBERTÉ EMPLOI est un service spécialisé d'aide à l'emploi conçu pour les personnes judiciairisées de 18 ans et plus dans les MRC Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matanie et La Matapédia.



PROJET ICTA est un service spécialisé d'aide à l'emploi pour les personnes de 50 ans et plus dans les MRC Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matanie et La Matapédia offrant des ateliers sur le bilan de compétences.



DÉMARCHEURS D'EMPLOI est un service spécialisé d'aide à l'emploi pour favoriser l'autonomie, la motivation et le maintien en emploi des chercheurs d'emploi référés directement par Emploi-Québec dans la MRC Rimouski-Neigette.

320, rue Saint-Germain Est, bureau 500, Rimouski
418 725-0996 www.transitionemploi.com
Sans frais 1 866 925-1438

Notre personnel est là pour vous aider...
Nos services sont gratuits!

Emploi Québec
Bas-Saint-Laurent